



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Turquie

Question écrite n° 90195

Texte de la question

Mme Valérie Boyer alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le meeting nationaliste du Président turc à Strasbourg. Le dimanche 4 octobre 2015, le Président turc, Recep Tayyip Erdogan, s'est offert un meeting devant 15 000 sympathisants rassemblés autour d'un motif ethno-religieux, à Strasbourg, capitale des droits de l'Homme. Intitulé « des millions de voix unies ensemble contre le terrorisme », ce rassemblement a attiré des participants venus de France et d'Allemagne mais aussi de Suisse et de Belgique, selon les organisateurs. À l'occasion de cette manifestation où les femmes et les hommes étaient séparés de chaque côté de la salle, M. Erdogan a appelé les Turcs d'Europe à conserver leur culture dans les pays où ils vivent et donc à s'opposer à l'assimilation. Pendant près de deux heures, le Président turc a prononcé un discours islamo-nationaliste, tout en évoquant le terrorisme, sans pour autant viser Daech. Les enfants des réfugiés de 1915 vivant actuellement sur le sol français ont dû subir l'arrivée de nationalistes turcs de toute l'Europe dans l'indifférence générale. En cette année de commémoration du centenaire du génocide arménien, elle rappelle que la Turquie ne reconnaît toujours pas aujourd'hui le génocide arménien de 1915. Aussi, elle aimerait savoir comment la tenue d'une telle manifestation a-t-elle été possible en France. Elle souhaiterait également connaître la position du Gouvernement sur les relations franco-turques.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international n'a pas été consulté sur la tenue de ce rassemblement à Strasbourg et n'avait pas à l'être, dans la mesure où aucune règle de droit international n'est prescriptive en la matière. Seuls des motifs d'ordre public seraient, le cas échéant, opposables à ce genre de rassemblements politiques. Il convient également de rappeler qu'il arrive à des personnalités politiques françaises de tenir des rassemblements politiques à l'étranger, y compris dans des salles publiques, notamment à l'occasion des campagnes organisées pour les législatives. La Turquie est un partenaire stratégique pour la France et pour l'Union européenne. Notre relation s'inscrit, depuis de nombreuses années maintenant, dans une logique de partenariat et de coopération, qui doit être poursuivie sur tous les sujets d'intérêt commun, notamment dans la lutte contre Daech. Il est essentiel que tous les membres de la communauté internationale joignent leurs forces pour tarir les ressources de cette organisation terroriste et la neutraliser. La coopération sur les questions migratoires constitue un autre enjeu majeur. Nous devons épauler la Turquie, comme nous le faisons avec les autres pays voisins de la Syrie, dans l'effort qu'elle fournit en matière d'accueil des réfugiés, de surveillance des frontières et de lutte contre les réseaux de trafics de migrants. C'est le sens du « plan d'action » qui a été adopté à l'occasion du sommet UE-Turquie du 29 novembre. Il doit être mis en œuvre, dans le respect du cadre établi. S'agissant des questions de droits de l'Homme et libertés fondamentales, elles restent au cœur du partenariat entre l'Union européenne et la Turquie, notamment dans le cadre du processus d'adhésion.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90195

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7644

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 47